

L'art prend l'air 2012 - 6^{ème} édition - samedi 12 et dimanche 13 mai 2012

Le Conseil général de Loire-Atlantique développe une politique volontariste et globale de valorisation des artistes plasticiens professionnels dans le département. Afin de contribuer à leur visibilité et à leur promotion, le Département a initié une manifestation sur l'ensemble du territoire, qui s'adresse à tous les publics.

L'art prend l'air est une manifestation, qui au travers l'ouverture des ateliers et lieux de travail des artistes plasticiens professionnels du département, entend rendre compte de la diversité de la création aujourd'hui et de l'évolution des pratiques artistiques. Les espaces de travail des artistes sont aujourd'hui multiples et revêtent des formes différentes selon les contraintes des pratiques et conditions de production. À la fois espace de création et d'inspiration, l'atelier peut se déplacer aujourd'hui dans le cadre d'une résidence ou d'un projet, intégrer un lieu de travail individuel ou collectif, occuper une partie de l'habitation, etc. Pour les artistes de Loire-Atlantique ne possédant pas de lieu de travail, il est possible de participer à la manifestation, en partageant un atelier sur l'invitation d'un artiste ou en occupant un lieu d'inspiration ou de résidence.

Manifestation conviviale et de proximité, *L'art prend l'air* permet au public de rencontrer des artistes, de côtoyer la réalité de ces professionnels et de découvrir toute la richesse et la diversité des pratiques inscrites dans les arts plastiques. Ainsi peintres, dessinateurs, graveurs, sculpteurs, photographes, plasticiens de Loire-Atlantique ouvrent exceptionnellement et gratuitement à tous durant deux jours leurs espaces de création, avec une attention particulière destinée à l'accueil des publics scolaires le vendredi 11 mai 2012.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Pour proposer aux artistes et au public un événement de qualité, les participants doivent respecter les conditions suivantes :

- être artiste plasticien professionnel, inscrit à la Maison des artistes (ou AGESEA pour les photographes) ou détenant un numéro SIRET délivré par l'INSEE
- avoir une formation artistique et/ou avoir déjà exposé (références significatives)
- avoir une pratique artistique s'inscrivant dans les arts plastiques *
- résider et travailler en Loire-Atlantique
- avoir un lieu (espace de travail individuel ou collectif) pouvant être partagé pour la manifestation
- avoir joint un dossier artistique ** à sa demande de participation (formulaire à renseigner)
- avoir sa demande de participation validée au regard de ces conditions

* Les pratiques concernées pour pouvoir participer à L'art prend l'air doivent mettre en évidence la prépondérance d'une démarche plastique créatrice et ne pas relever des métiers d'art, ni d'une pratique amateur.

POUR CONSTITUER VOTRE DEMANDE DE PARTICIPATION

Il vous faut :

- remplir le **formulaire de demande de participation à l'édition 2012 de l'art prend l'air**
- joindre un **dossier artistique*** comprenant les informations suivantes :
 - un court texte de présentation de votre travail et/ou démarche (10 à 15 lignes maximum)
 - un CV/parcours artistique (formation et références récentes)
 - une sélection de visuels (5 à 10 maximum)

* Le dossier artistique et les références indiquées constitueront un moyen d'examiner l'engagement professionnel de l'artiste et l'inscription de sa pratique dans le champ des arts plastiques. Toute demande incomplète ou hors délai pourra faire l'objet d'un rejet.

CALENDRIER ET PROCÉDURE D'INSCRIPTION :

- Inscriptions en ligne ouvertes du **25 novembre 2011 au 6 janvier 2012** sur le site www.art-prend-air.fr
- ou possibilité d'obtenir le **formulaire de demande de participation** par mail ou téléphone auprès de amac, agence chargée de l'organisation et de la coordination de **L'art prend l'air** pour le Département de Loire-Atlantique (coordonnées indiquées en fin de document) **jusqu'au 9 décembre 2011. La demande de participation complète** (formulaire et dossier artistique **) doit être adressée en retour **le 6 janvier 2011 au plus tard.**

** Pour les inscriptions en ligne ou par mail, le fichier du dossier artistique doit être nommé de la façon suivante: prénom_nom.pdf. Il doit être formaté pour le web et ne pas excéder 3 MO.

- Réponse par courrier de la validation de votre inscription début **février 2012**

DATES ET HORAIRES

L'édition 2012 de L'art prend l'air se déroulera le **samedi 12 et le dimanche 13 mai 2012 de 14h à 20h**. Il est possible si vous le souhaitez, d'ouvrir sur une amplitude horaire plus large que celle proposée, soit **le matin, de 10h à 12h et/ou le soir en nocturne** (cases à cocher dans le formulaire de demande de participation).

La journée du vendredi 11 mai est consacrée à **L'ACCUEIL DES PUBLICS SCOLAIRES**.

VOUS POUVEZ AUSSI PROPOSER DES ANIMATIONS ou TEMPS FORTS dans votre atelier durant le week-end d'ouverture (lectures, concerts, performances, projections...).

LE SITE INTERNET dédié à la manifestation constituera comme chaque année depuis sa mise en place un véritable outil pour le public pour l'aider à organiser au mieux sa visite grâce notamment à l'édition de cartes et à la géolocalisation des différents lieux participants.

L'art prend l'air est une manifestation qui vous permet de **RENCONTRER ET ACCUEILLIR LE PUBLIC DANS VOTRE LIEU DE TRAVAIL ET/OU DE PRODUCTION**. À vous d'en être les acteurs en relayant l'information, en rendant visible votre atelier (affiches, fléchages,...) et en diffusant les documents de communication via votre réseau.

RENSEIGNEMENTS :

Jimmy SCREMIN
Chargé de secteur Arts plastiques et Culture bretonne
Service action culturelle et patrimoine
Direction de la Culture
Conseil général de Loire-Atlantique
Tél : 02 40 99 89 90
Jimmy.SCREMIN@loire-atlantique.fr

amac

agence chargée de l'organisation et de la coordination de **L'art prend l'air**
pour le conseil général de Loire-Atlantique
suivi des dossiers : Céline Guimbertaud
Tél : 06 62 77 20 11 / lartprendlair@amac-web.com
Fax : 02 40 48 55 38

Informations sur les pratiques artistiques retenues pour la manifestation :

Peinture, dessin

à l'**exception** : des dessins d'architectes, d'ingénieurs et autres dessins industriels, des dessins originaux de mode ou d'accessoires, de bijouterie, de carrosserie automobile, d'éléments de mobilier ou d'objets, des articles manufacturés décorés à la main (objets ou articles peints ou décorés : par exemple boîtes, vases, foulards, coussins...).

Gravure, estampe, lithographie

à l'**exception** : des réalisations obtenues par un procédé mécanique ou photomécanique, même si elles sont numérotées et signées

Sculpture

à l'**exception** : des moules pour fontes, des productions artisanales ou de série, des articles de bijouterie, de joaillerie ou d'orfèvrerie.

Les réalisations de plasticien

Arts visuels, installations, land art, art vidéo et arts numériques, performances, etc. pouvant faire appel conjointement à différentes disciplines (sculpture, peinture, photographie, musique, langage, scénographie...).

Photographie

Auteurs d'œuvres photographiques ou d'œuvres réalisées à l'aide de techniques analogues à la photographie (hormis les travaux réalisés pour des particuliers et qui ne donnent pas lieu à diffusion et/ou exploitation commerciale, telles les photos de famille...)

Ne seront pas retenues les disciplines suivantes à proprement parler :

Tapisseries et textiles muraux ;
Maquettes de fresques, trompe-l'œil, décorations murales, mosaïques, vitraux ;
Créations graphiques et illustration
Créations uniques de céramique, émaux sur cuivre.